

PROJET DE COMPTE-RENDU
CSS LINDE du mercredi 4 juin 2025

INTITULE	NOM	STATUT	PRESENT/ EXCUSE/ABSENT
Collège administration			
Sous-prefecture de Muret	Jean-Luc BLONDEL	Sous-préfet	<u>Présent</u>
SIRACED PC	Stéphanie MONTOLIU		Présente
SDIS	Marina CHOPINEAU		Présente
DREAL	Rémy CORTES Djamila TELLIA	Adjoint chef UID Inspectrice	Présent Présente
DDETS	Carole OUHAYOUN		Présente
DDT			
collège collectivités			
Mairie de Portet sur Garonne	Monsieur le maire Son représentant	Titulaire Suppléant	Présent
Mairie de Cugnaux	Monsieur le maire Son représentant	Titulaire Suppléant	Excusé
Mairie de Villeneuve-Tolosane	Monsieur le maire Son représentant	Titulaire Suppléant	Présente
Mairie de Toulouse	Monsieur le maire Son représentant	Titulaire Suppléant	Excusé Excusé
Communauté d'Agglomération du Muretain	Monsieur le président Son représentant	Titulaire Suppléant	Présente
Toulouse Métropole	Monsieur le président Son représentant	Titulaire Suppléant	Excusé
Conseil Départemental	Monsieur le président Son représentant Son représentant	Titulaire Suppléant Suppléant	Excusée Présente
collège riverains			
France Boissons	Laurent LEGUILLE Son représentant	Titulaire Suppléant	
Société SOCEX-POR	Franc BARBET Son représentant	Titulaire Suppléant	
Société MALET	Jean-René BAUDE Son représentant	Titulaire Suppléant	
Société VECTURA	Richard CHICHE Son représentant	Titulaire Suppléant	

SNCF Réseaux	Géraldine CASSEZ Adeline SALICETO	Titulaire Suppléant	
collège exploitants			
Linde france	Le représentant Le représentant	Titulaire Suppléant	Présent Présente
	Le représentant Le représentant	Titulaire Suppléant	
Linde France	Le représentant Le représentant	Titulaire Suppléant	Présent

ORDRE DU JOUR :

- 1) **Approbation du compte-rendu du 2 juillet 2024**
- 2) **Bilan et Actualités – société LINDE France**
- 3) **Bilan de l'inspection des installations classées**
- 4) **Points divers**

Ouverture de la séance à 9h35, sous la présidence de M. Jean-Luc BLONDEL, sous-préfet de Muret. L'ordre du jour est présenté et un tour de table réalisé.

1) Approbation du compte-rendu du 2 juillet 2024

M. Paccou, représentant de la mairie de Portet-sur-Garonne, signale que Mme Sylvianne Lacampagne représente la Communauté d'Agglomération du Muretain.

Le compte-rendu du 02 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité des votants.

2) Bilan et Actualités – société LINDE France

Mme la superviseure HSE de la société Linde présente le bilan de la société. Les formations du personnel ont été réalisées ; soit 88 personnes sur le maniement des extincteurs, port de l'A.R.I, des équipiers d'intervention. Un exercice PPI a été effectué le 02 juillet 2024 a permis de recenser les points forts et les points d'améliorations, présentés lors de cette séance. S'agissant des situations d'urgence et retour d'expérience, aucune situation d'urgence n'est à noter. Cependant, un accident avec arrêt de travail du salarié, un incident et deux défaillances d'un process ont été relevés.

M. le sous-préfet souhaite connaître les mesures prises lors l'incident.

Mme la superviseure HSE de la société Linde précise qu'une analyse par arbre des causes ainsi que des actions correctives sont effectuées. L'incident est enregistré dans le logiciel dédié afin d'avoir une traçabilité de ces événements. L'accident de travail ayant eu lieu sur l'année est expliqué.

Mme la représentante de la DDETS de la Haute-Garonne se demande pourquoi le salarié n'a pas eu recours à un chariot de manutention.

Mme la superviseure HSE explique que le chariot de manutention n'est pas compatible pour une courte distance. Celui-ci est utilisé pour les grandes distances ainsi que pour les gros gabarits.

L'audit du Système de Gestion de la Sécurité (SGS) a été réalisé le 04 juillet 2024. Trois observations ont été relevées.

L'inspection de la DREAL a été réalisée le 26 novembre 2024, portant sur deux mesures de maîtrise des risques (MMR) décrites dans l'Étude de danger (EDD). Lors de l'inspection, six prescriptions ont été contrôlées.

En 2025, la visite de la DREAL a été réalisée le 06 mai sur la thématique " perte d'utilités".

M. le sous-préfet souhaite connaître la signification de « perte d'utilités ».

Il est précisé par M. l'adjoint au chef de l'UID de la DREAL que la thématique « perte d'utilités » se traduit comme la perte de capacités de produire et d'assurer la sécurité du site. À titre d'exemple, la perte d'électricité pourrait avoir un impact sur la sécurité des installations et sur la production.

Le renouvellement de l'acte de cautionnement (Garanties Financières) a été réalisé le 1^{er} juillet 2024. Un rapport à connaissance sera déposé avant l'été, sur la réutilisation d'eau dans le procédé.

Les projets en cours sur 2024-2025 sont présentés. Il s'agit de l'amélioration du dispositif de refroidissement du process, la mise en place d'un refroidisseur adiabatique, du verdissement de la flotte automobile, de l'étude pour la mise en œuvre de Panneaux Photovoltaïques et de la réutilisation d'une partie des eaux process et d'eaux pluviales pour alimenter les tours adiabatiques.

M. le sous-préfet souhaite savoir si les panneaux photovoltaïques seront sur toiture. M. le chef d'établissement répond par la positive.

M. le représentant de la mairie de Portet-sur-Garonne signale que les eaux pluviales alimentent la Saadrune. Il souhaiterait que la société se rapproche du gestionnaire de la Saadrune, afin de s'assurer qu'il n'y ait pas d'impact sur celle-ci.

X

Une étude va être réalisée concernant la Saadrune et des travaux vont être réalisés avec des changements de cours d'eau. Le cours d'eau de la Saadrune reste sensible, avec des soucis d'approvisionnement par les eaux de ruissellement. L'importance d'analyser l'impact que peut avoir ce projet est soulignée.

M. le sous-préfet souhaite connaître le volume d'eaux pluviales.

M. le chef d'établissement signale un volume d'environ 1 875 mètres cubes annuel.

M. l'adjoint au chef de l'UID de la DREAL souhaite savoir d'où provient le réseau de ville.

M. le représentant de la mairie de Portet-sur-Garonne pense que celle-ci est captée dans la Garonne. Il va consulter le gestionnaire pour obtenir des renseignements.

Mme la superviseure HSE ajoute qu'une étude est en cours, afin d'analyser la qualité des eaux rejetées dans la Saadrune.

3) Bilan de l'inspection des installations classées

Mme l'inspectrice des installations classées de la DREAL présente la visite d'inspection du 26 novembre 2024, avec pour thème deux Mesures de maîtrise du risque (MMR) valorisées dans la révision de l'étude de danger. Six écarts ont été constatés dont :

- l'amélioration des fiches de vie des MMR,
- le descriptif détaillé de la nature des contrôles réalisés du dispositif (avec transmission des vérifications périodiques et programmation pour les propriétaires tiers des véhicules).
- La vérification auprès du fabricant du niveau de confiance,
- l'amélioration de la traçabilité de des décisions de réutilisation des citernes dégradées lors d'accident de transport.

A la demande de l'inspection, des réponses de l'exploitant ont été reçues début mai 2025.

M. le sous-préfet souhaite savoir qui autorise la réutilisation des citernes. Mme la superviseure HSE précise que le document ne formalisait que la décision du réparateur. Il n'y avait pas de procédure de la société Linde afin de remettre la mise en route de la citerne.

Il est précisé par Mme l'inspectrice des installations classées de la DREAL qu'une procédure a été demandée afin de valider la mise en route par la société Linde.

M. le représentant de la mairie de Portet-sur-Garonne demande, si lors d'un incident, une réépreuve de citerne est réalisée.

Mme la superviseure HSE de la société Linde précise que cela dépend du sinistre.

Une visite d'inspection a été réalisée le 6 mai 2025 sur le thème la perte d'utilité. Il s'agit d'une action nationale relative à la gestion des premières heures d'un incident ou accident. Le rapport est en cours d'élaboration.

M. le sous-préfet souhaite savoir si la société Linde possède un groupe électrogène en cas de panne d'électricité.

M. le chef d'établissement de la société LINDE répond par la négative. En cas de perte d'électricité, la production est mise à l'arrêt et l'usine en sécurité. La sirène d'urgence est alimentée par onduleur et les vannes se mettent en position de sécurité.

M. le représentant de la mairie de Portet-sur-Garonne souhaite connaître l'autonomie de l'onduleur.

M. le chef d'établissement de la société LINDE précise une autonomie de 2 heures environ.

Mme la représentante de la DDETS de la Haute-Garonne souhaite connaître l'effectif nécessaire afin de mettre en sécurité l'installation.

M. le chef d'établissement de la société LINDE précise que sur l'atelier de conditionnement, la mise en sécurité est très rapide. L'effectif en place sur le site est suffisant. En cas de perte d'électricité, hors heures ouvrées, l'équipe d'astreinte vient contrôler.

L'étude de danger est en cours d'instruction et de validation.

M. le sous-préfet demande s'il y a des questions. Aucune question n'est soulevée.

4) Points divers

M. le sous-préfet souhaite savoir si l'activité du site reste stable.

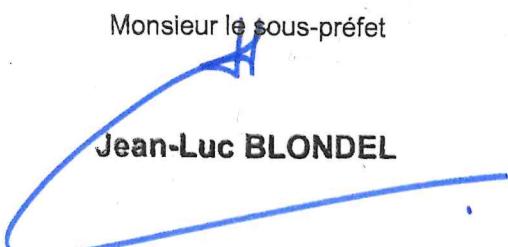
M. le chef d'établissement de la société LINDE précise que l'activité se maintient. Néanmoins, le contexte actuel reste compliqué.

Mme la représentante du SDIS ajoute que la société Linde a participé à la formation DOI. Celle-ci s'est bien déroulée et ajoute qu'un guide de préconisation concernant la mise en place de panneaux photovoltaïques sera transmis à la société.

Il est précisé par Mme la représentante du SIRACED PC que le prochain exercice PPI aura lieu en 2027.

M. le sous-préfet remercie l'ensemble des participants et lève la séance à 10h10.

Monsieur le sous-préfet


Jean-Luc BLONDEL

